qu'elles sont [illegible], je réponds aujourd'hui à M. Barthou que j'accepte toujours la responsabilité personnelle et politique des paroles que je prononce à la tribune.

M. le président. — Vos paroles constituent une observation au procès-verbal, car *vous ne pouvez faire une rectification à des paroles que vous n'avez pas prononcées.* (Rires ironiques.)

Le procès-verbal est adopté.

Géraulé-Richard. — C'est honteux d'être présidé de cette façon! (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Géraulé-Richard. — Je m'en...moque.

M. le président. — Et j'ajoute que les paroles que vous avez prononcées ne figureront pas à l'*Officiel*.

Géraulé-Richard. — Et mon rappel à l'ordre y figurera-t-il?

M. le président. — Certainement.

Géraulé-Richard. — Vous êtes un croquemitaine de mi-carême. (Rires à gauche et à l'extrême gauche. Protestations à droite).

Les chemins de fer de l'Ouest

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de convention avec la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

M. Guillemet combat le projet. Il s'agit, dit-il, de la pénétration des grandes lignes dans Paris qui mettraient ainsi la main sur le Métropolitain. Il serait bon d'attendre que le conseil municipal de Paris se soit prononcé. Il demande l'ajournement de la discussion jusqu'à ce que le conseil municipal de Paris ait fait connaître sa décision. Il faut surtout se garer de la Compagnie de l'Ouest qui fait une véritable dilapidation des fonds de l'Etat.

M. Guillemet propose la nomination d'une commission mixte pour vérifier le compte des remboursements dus par la Compagnie à l'Etat.

M. [illegible] signale l'insuffisance du matériel roulant et se plaint de l'augmentation des tarifs. Il demande au ministre d'examiner la question de l'achèvement des lignes de l'Etat.

M. Bussy critique la convention au point de vue du règlement de la dette vis-à-vis de l'Etat. Il se proche à l'administration de tolérer le mode de comptabilité qui permet à la compagnie de transformer en une dette la créance de l'Etat. Il conclut au rejet de la convention qui confirme celle de 1883.

M. Brune appuie la convention qui intéresse la défense nationale. Il demande au ministre de mettre à l'étude le doublement de la ligne de Lizan à Lamballe.

M. Chevandier ne s'oppose pas au passage à la discussion des articles du projet, mais il croit devoir signaler le danger de la Convention au point de vue financier. Il s'attache à démontrer qu'au point de vue de l'exposition de 1900 et à celui du métropolitain, la convention, soumise à l'approbation de la Chambre est loin de donner satisfaction à ceux qui connaissent la question.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 h. 35.

TIRAGE FINANCIER EN BELGIQUE

Bruxelles, 16 mars.

Hier a eu lieu le 62e tirage au sort de l'emprunt de 289 millions de francs (1836).

Série 1778, n° 4 remboursable par fr. 40,000; Série 100064, n° 10, par 2,000; Série 20353, n° 5, par 1,000; Série 35314, n° 6, par 500; Série 80000, n° 20, par 200.

Numéros des séries suivantes remboursables par 150 francs: Series 19522 n° 22; 49753 n° 17; 102360 n° 6; 20609 n° 16; 49753 n° 24; 102036 n° 15; 30898 n° 16; 51567 n° 7; 109729 n° 9; 31400 n° 12; 58347 n° 11; 110106 n° 6; 35315 n° 7; 68146 n° 5; 110106 n° 9; 39116 n° 21; 68146 n° 22; 115 377 n° 9; 46626 n° 5; 82900 n° 20.

Sauf les numéros indiqués ci-dessus, les séries suivantes sont remboursables à 110 francs: 1778, 7243, 8840, 10161, 10799, 10965, 13060, 13721, 16350, 18284, 18945, 19522, 20353, 22030, 22844, 23264, 25009, 30898, 31400, 32228, 35315, 35714,

38479, 39116, 39758, 40628, 41670, 43473, 45470, 46026, 47593, 49767, 49753, 51567, 52567 52693, 58457, 62403, 63639, 65035, 66400, 67618, 68146, 69897

69944, 72694, 72614, 73911, 77995, 82300, 82946, 85012, 86224, 86791, 87239, 87373, 88631, 91899, 93877, 99954, 101449, 102360, 102613 105086, 106009, 108861, 109112, 109729, 110106, 111865, 113504, 114460, 114677, 115377.

Les Événements d'Orient

LA SITUATION

La communication faite à la Chambre par M. Hanotaux a été télégraphiée immédiatement aux puissances, et, dès à présent, les mesures déjà concertées vont entrer dans la voie de l'exécution, d'abord du côté de la Crète, puis du côté de la Grèce. On enverra ensuite au Sultan, un programme de réformes qui lui sera imposé, s'il le faut, par les mêmes moyens.

Les consuls des grandes puissances à la Canée ont reçu l'ordre de déployer et d'imprimer une proclamation affirmant le principe d'autonomie, mais sans détails. Cette proclamation sera distribuée dans toute l'île.

L'attention publique se concentre beaucoup plus sur la manière pratique dont les forces des puissances vaincront à bout de la résistance de la Grèce que sur les pourparlers diplomatiques dont les résultats ont été à peu près négatifs.

Que va-t-il advenir? Nous le saurons bientôt. En tout cas, la France, par le vote de la Chambre, a abandonné ses traditions, renoncé à sa clientèle orientale, froissé le sentiment national sous prétexte de préserver la paix du monde. Et l'acte auquel elle s'associe va avoir pour résultat peut-être prochain de déchaîner la guerre.

Les députés, qui ont accordé leur confiance au gouvernement Méline-Hanotaux, ont assumé une bien lourde responsabilité.

NOS DÉPÊCHES

Effroyable massacre à Sitia

Londres, 16 mars.

Le correspondant du *Daily Chronicle* à Vienne est informé que six villages chrétiens ont été pillés par les Arnautes, en Macédoine, près de la frontière serbe.

Une vingtaine de femmes et d'enfants chrétiens auraient été massacrés.

Explosion à bord d'un cuirassé russe

La Canée, 16 mars.

Une formidable explosion, que l'on attribue à la rupture de la cuisse d'un canon, s'est produite pendant un exercice de tir à bord du cuirassé russe *Sissoï Veliky*.

Onze hommes, dont deux officiers, ont été tués. Le nombre des blessés n'est pas connu.

Suivant une seconde version, policière en date à la précédente, il y aurait eu un officier et treize sous-officiers et marins tués, un officier et seize sous-officiers et marins blessés.

Quoi qu'il en soit, cette catastrophe a produit à bord des émeutes et parmi la colonie européenne de la Canée, une vive émotion. Tous les moines ont envoyé des médecins à bord du *Sissoï Veliky*, et les premiers secours sont venus du cuirassé français, *Amiral-Charner*. Tous les amiraux en rade ont fait une visite de condoléance au commandant de l'escadre russe.

Une députation de notables de la Canée est allée exprimer au consul de Russie toute la part qu'elle prend au douloureux événement.

Les obsèques des victimes auront lieu demain à la Suda.

La Canée, 16 mars.

Voici les derniers détails sur l'incident à bord du cuirassé russe, le *Sissoï Veliky*: La coupole a été projetée par la fermeture incomplète de la culasse. Moitié de cette coupole fut précipitée à la mer; l'autre moitié, coupant un hauban, s'abîma sur le pont où elle écrasa 15 hommes, un lieutenant et un mécanicien. De plus trois hommes ont été brûlés par la poudre dans une tourelle; ils ont succombé à leur blessures; enfin, un français, ancien pensionné de 1870, cuisinier de l'amiral a été écrasé.

Les armements grecs et turcs

Athènes, 16 mars

Le 7e régiment comprenant 4.000 hommes et le 2e régiment de tirailleurs, comprenant 2,000 hommes, viennent de partir pour la frontière de Thessalie.

Des dépêches de Volo et de Larissa annoncent que deux bandes fortes de mille et de trois cents hommes sont entrées en Macédoine.

Londres, 16 mars.

On télégraphie de Constantinople au *Times* que soixante-deux bataillons de troupes asiatiques viennent d'arriver. La concentration des forces turques se fait à Elassona; leur ensemble se monte actuellement à soixante mille hommes avec deux cents canons.

A la frontière

Paris, 16 mars.

La *Patrie* publie la dépêche suivante, dont nous lui laissons la responsabilité:

Athènes, 16 mars.

» On s'attend à une attaque des Turcs sur la frontière.

» Une attaque a eu lieu cette nuit aux avant-postes. Les derniers régiments se mettent en route pour la Thessalie.»

DERNIÈRES NOUVELLES

Londres, 16 mars.

600 hommes actuellement à Malte ont reçu l'ordre de partir pour la Crète.

Athènes, 16 mars.

L'activité militaire est très vive. Le Conseil des ministres discute actuellement l'attitude de la Grèce au cas où les puissances exerceraient une action coercitive.

Londres, 16 mars.

Les puissances sont d'accord sur l'établissement de l'autonomie en Crète. Le gouverneur serait choisi parmi les nationaux d'un Etat neutre.

Concernant le côté financier, lord Salisbury proposerait à chaque grande puissance, une avance à la nouvelle administration Crétoise de 250,000 francs. Une seule puissance a repoussé cette combinaison, du moins concernant sa part de versement.

Conseil Municipal

DE LILLE

Séance du 16 mars 1897

Présidence du citoyen DELORY, maire

Dès 8 heures 1/2, les conseillers sont en nombre suffisant dans la salle des délibérations pour permettre déjà l'ouverture de la séance; mais on discute par groupes avec animation, et ce n'est qu'à 9 heures moins [illegible] que le citoyen Delory prend la place de la présidence.

Comme à l'ordinaire, les auditeurs se pressent nombreux dans l'étroit espace qui leur est réservé, et sous l'œil morne de 5 gardiens de la paix, restent fort calmes d'ailleurs.

LA SÉANCE

La séance, qui nous réserve d'agréables surprises, est ouverte sous la présidence du citoyen Delory, maire; Guffroy, secrétaire.

MM. Sever, Gossart, Verly, Desurmont et Kolb, absents, se sont fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observation.

Le Conseil adopte la somme de 12.400 francs proposée pour les frais de direction et de bureau de l'enseignement primaire.

Le crédit de 30280 francs additionné d'un crédit supplémentaire de 62 fr. que justifie le citoyen Debierre par l'adjonction d'aides aux écoles maternelles est approuvé, non pas, cependant, sans qu'intervienne l'inquiétude de l'inévitable Brackers d'Hugo.

Il songe à tout cet homme plein de sollicitude pour tous! et c'est avec des larmes dans la voix qu'il demande à l'adjoint aux beaux-arts, s'il a oublié les indemnités d'éclairage aux directeurs et directrices d'école. Il se déclare satisfait, quand il renvoyé aux articles suivants par le docteur Debierre, il doit songer que le bon public a certainement cru à ses généreux sentiments.

Ça ne prend pas, bavard opportuniste!

***

Les crédits proposés pour les écoles primaires, pour la distribution des prix et les fournitures scolaires sont approuvés.

Ingérence cléricale

21,235 fr. sont proposés pour l'Ecole primaire supérieure de garçons, par l'administration.

Le citoyen Debierre demande au conseil de voter un crédit supplémentaire de 3.800 francs et cela pour le traitement de trois maîtres ouvriers nommés provisoirement à cette école. Il montre au conseil la nécessité qu'il y a de porter tous les efforts possibles vers le perfectionnement de cet enseignement. N'avons nous pas appris, par la *Semaine religieuse*, la création d'une école catholique d'arts-et-métiers, dit-il.

Eloquemment il montre le cléricalisme s'infiltrant dans l'armée, dans l'administration civile, partout jusque dans l'atelier, par la main-mise sur les contre-maîtres de l'industrie. L'importance de cette manière de faire n'échappe à personne, aussi est ce sans une objection que le crédit supplémentaire est voté.

M. DUHEM croit devoir étaler, après lecture du rapport sur les propositions faites pour l'école primaire supérieure de filles, les connaissances qu'il a sur la syntaxe. Veut-il être spirituel ou grincheux nous ne savons et c'est par pitié, croyons-nous, que le trop aimable adjoint aux beaux-arts, le prie de ne pas s'arrêter à une faute d'impression. Et l'on approuve!

14,400 fr. seront votés pour les écoles Rollin et Montesquieu: voté aussi un crédit supplémentaire de 422 fr. 40 proposé par M. Debierre et porté à 450 fr. après une exclamation spirituelle de notre ami Delesalle qui témoigne de son peu de sympathie pour les réformes administratives.

Le traitement des instituteurs et institutrices publics est accepté, non sans que revienne sur sa première intervention, et après quelques explications du citoyen Debierre, le petit Duhem. Enfin sa troisième et dernière phase témoigne ses sentiments; sommes d'accord, sommes d'accord, dit-il.

L'article consacré au fonctionnement de l'école municipale, suggère au conseiller Brackers la désignation de l'Ecole.

On l'appellera Ecole César Baggio, si le conseil le veut bien!

***

Ce crédit approuvé, le sont aussi ceux affectés aux collèges de jeunes filles et au lycée Faidherbe. Notre ami Bergot rappelle à ce propos que chaque jour dans ces établissements, sont dites de longues et ferventes prières au mépris de la liberté de conscience; il prie l'adjoint à l'enseignement de prendre les dispositions nécessaires pour la fin de tel état de choses.

Certes, c'est immédiatement que ces dispositions seraient prises, s'il était possible à l'administration municipale de le faire. Mais le citoyen Debierre le montre cette suppression ne peut être qu'ordonnée par la hiérarchique succession de fonctionnaires supérieurs qui prend naissance dans les ministères.

Il profitera d'ailleurs de l'observation faite, pour rappeler à la direction académique, l'existence d'un tel abus; et c'est un abus puisque en certain lycée la prière est dite huit fois par jour!

Les petits rubans

M. Lacour est indigné par la suppression d'un crédit de 1.250 fr., jadis adjoint au 500 fr. affectés aujourd'hui au cours de géologie. Ces 1200 fr. indemnisaient les facultés de droit et des lettres, du logement que ne pouvaient leur offrir les bâtiments de ces facultés. Il s'étonne que l'administration ait cru devoir les leur retirer.

Le citoyen DELESALLE, en termes précis, montre l'Etat faisant jouer à la ville le rôle de la tête de turc. Les appariteurs sont des employés de l'Etat, et les finances de la ville, trop longtemps ont dû souffrir des sacrifices faits au profit de celui ci.

Il comprend d'ailleurs parfaitement que jusqu'ici on ne soit prêté à ces exigences. Mais comme il ne suppose pas que l'administration actuelle convoite les palmes académiques, elle doit ne pas sacrifier au profit de l'Etat les deniers des contribuables.

Ces déclarations ne sont pas du goût de M. Brackers qui proteste, mais cependant en reconnaît le bien fondé (?) Mais il entend pour la proposition Lacour et apporte à son appui un engagement pris par M. Géry Legrand, lors du transfert des facultés de Douai à Lille.

A quoi fait remarquer l'adjoint aux finances que le dossier des appariteurs est connu bien complètement par l'administration qui, pourtant en fait l'engagement dont M. Brackers vient de révéler l'existence. Déplorant l'état des archives, il propose, devant semblable engagement, de laisser aux appariteurs intéressés la jouissance des faveurs passées, ce qui est adopté.

Cette innovation, les conférences populaires ne cesse pas d'inquiéter la gent réactionnaire. Elle voudrait un sommaire détaillé, aussi pensez-vous qu'il est difficile de la satisfaire. Elle semble pourtant rassurée en apprenant du citoyen Debierre que c'est d'accord avec le recteur de l'Université qu'elles seront organisées.

Le crédit proposé pour l'enseignement des langues vivantes est accepté; celui proposé pour l'Ecole des Beaux-Arts l'est de même, après modifications présentées par l'adjoint aux beaux-arts et observations de M. Hannotin.

Les arts 135, 136, 137 et 137 bis sont adoptés.

Ecole supérieure de commerce

Le rapporteur propose un crédit de 1.000 fr. pour cette école.

M. Duhem demande le maintien de la subvention précédente qui était de 6.500 francs.

Le Dr DEBIERRE reconnaît l'utilité de l'enseignement des écoles commerciales. Nous ne refuserions pas une subvention à l'école de commerce de Lille, dit-il si elle en avait besoin mais ses ressources étant suffisantes pour vivre, nous ne voyons pas pourquoi nous lui allouerions 6.500 fr.

Pour montrer que nous nous intéressons à cette école, nous vous proposons de voter quatre bourses et deux demi bourses. De cette façon, nous témoignons notre sympathie à l'école commerciale de Lille et aux familles qui n'ont pas les moyens d'y entretenir leurs enfants. La pension y est assez élevée: 700 fr.

DELESALLE — Il ressort très clairement que l'Ecole supérieure du Commerce n'est ouverte qu'à ceux qui peuvent largement payer.

Si nous votons la subvention de 6.500 fr. cette somme sera payée par les contribuables, par les petits patentés qui ainsi, alimenteront la caisse d'une école qui ne reçoit que les fils des familles riches.

La proposition de l'administration au contraire permettra aux fils de familles pauvres d'entrer dans cette école.

M. BRACKERS D'HUGO demande le vote des bourses proposées par l'administration et le vote d'une subvention de 2.000 francs.

La proposition de l'administration (création de 4 bourses de 700 fr. et 2 demi bourses de 350 fr.) est adoptée.

La proposition de subvention faite par M. Brackers-d'Hugo est rejetée.

Institut industriel

La Commission propose d'inscrire au budget un crédit de 150.000 francs destinés à accorder des bourses aux élèves de parents Lillois.

M. BRACKERS-D'HUGO demande le vote d'une subvention tout en acceptant la création des bourses.

DELESALLE dit que le but de l'administration, en demandant la création de bourses est de montrer que le Conseil porte le plus grand intérêt à l'instruction des enfants des classes peu fortunées et, par conséquent, à la prospérité de l'institut industriel lui même.

La proposition de M. Brackers est rejetée et le Conseil vote la proposition de l'administration.

Après le vote de l'art. 141 — 1.000 fr. de subvention à l'union française de la jeunesse — M. Lacour demande un crédit de 1.000 fr. pour le Cercle des étudiants de l'Etat.

CLÉMENT, rapporteur du budget, dénonce la commission a proposé le vote d'une somme de 2.000 fr. pour les étudiants peu fortunés, ce qui vaudra beaucoup mieux que d'allouer 1.000 fr. à un cercle qui ne compte pas le 5e des étudiants des Universités.

La proposition de M. Lacour est repoussée.

L'art. 143 — 2.000 fr. à la société du Denier des écoles laïques — est adopté.

M. Barrez demande une subvention de 380 francs pour la *Société du Sou des Ecoles*.

DELESALLE appuie cette proposition et déclare qu'il fait partie du *Sou des Ecoles laïques* depuis sa fondation.

POULET demande d'élever cette subvention à 500 fr.

La subvention de 500 fr. est votée.

Société des Sciences. — 3,000 fr. pour les syndicats ouvriers

Sur l'article 143 bis — Société des sciences, de l'agriculture et des arts. — M. BRACKERS-D'HUGO demande de porter la subvention à 6,000 fr., au lieu de 3,000 demandés par la commission.

DELESALLE rend compte que la société des sciences fait deux parts de la subvention de 6000 fr. qui lui était accordée: l'une sert à donner des encouragements aux meilleurs travaux sur les sciences, les belles lettres et les arts, l'autre est répartie entre les vieux travailleurs, dont la vie a été exemplaire et qui sont restés plus de trente ans dans la même maison.

Donner des encouragements aux meilleurs travaux des sciences, etc., est évidemment du ressort de cette société, dit Delesalle, mais récompenser les vieux travailleurs, ce n'est point son affaire.

Delesalle propose alors au Conseil de maintenir le crédit de 6,000 francs: 3,000 francs pour la Société des sciences et 3,000 francs pour les syndicats ouvriers de Lille, destinés à récompenser les ouvriers méritants.

POULET dit que ce sont en effet les syndicats ouvriers qui doivent récompenser les travailleurs et non la société des sciences.

M. BRACKERS D'HUGO ne voit aucun inconvénient à ce que la proposition de Delesalle tendant à accorder 3.000 fr. aux syndicats ouvriers soit acceptée; mais il dit que le Conseil est moralement obligé de voter 6000 fr. à la société des sciences.

DELESALLE. Si nous le devions, même moralement, nous vous proposerions la subvention, mais nous ne devons rien.

Le citoyen Delesalle donne lecture de délibérations prises en 1865 et démontre que la Ville n'a jamais pris d'engagement lorsque la Société des sciences a fait don à la Ville de la collection Wicar (dessins).

D'ailleurs, en ne votant que 3,000 francs à la Société des sciences, nous ne lui porterons aucun préjudice puisqu'elle n'aura plus à s'occuper de récompenses aux vieux travailleurs.

M. DUHEM demande le vote de deux crédits distincts.

DELESALLE — Nous n'avons rien à vous cacher. Si nous vous demandons le vote en un seul crédit, c'est parce que nous ne sommes pas très sûrs des sympathies de l'administration supérieure à l'endroit des ouvriers. Avec un seul crédit l'administration supérieure ne pourra pas annuler notre vote de 3,000 fr pour les syndicats ouvriers sans annuler le vote de 3.000 fr. pour la société des sciences.

La proposition de M. Brackers est repoussée.

Celle du citoyen Delesalle — 3.000 fr pour la société des sciences, 3.000 fr pour les syndicats ouvriers — est adoptée en un seul article sous le titre: *Primes aux sciences, arts et au travail.*

M. BRACKERS demande une subvention de 300 fr. pour la société météorologique. Adopté.

L'article 144 est voté.

Société des Courses

M. BRACKERS demande le rétablissement de la subvention de 7000 fr. pour la société des Courses.

DELORY. — Nous nous opposons au rétablissement de cette subvention, parce que nous avons jugé que les bénéfices que cette société pouvaient donner à la ville n'étaient pas en rapport avec les sacrifices.

M. BRACKERS se met dans une colère rouge et dit que l'on refuse cette subvention, parce que la Société des Courses n'est composée que de gens riches. Moralement, redit-il, le Conseil doit voter cette subvention, mais *presque* en droit, reprend-il.

DELORY relève vertement M. Brackers.

DELESALLE. Voilà déjà plusieurs fois ce soir, que M. Brackers essaie de nous donner des leçons de moralité.

Quand il a dit que moralement nous devions voter la subvention de la Société des Sciences, j'ai démontré le contraire. J'en ferai de même pour la Société des Courses.

Et Delesalle donne des explications irréfutables.

Il termine en disant: M. Brackeas vient nous dire que nous ne voulons rien donner aux sociétés de gens riches. Je n'ai rien dit de cela. J'ai parlé de gens riches qui demandent à la société des sciences des médailles pour récompenser leurs ouvriers.

J'admettrais la réclamation de M. Brackers, disant que nous devons nous occuper des intérêts des riches et des pauvres si, dans l'ancien conseil municipal, M. Brackers avait rappelé ses collègues à cette ligne de conduite, eux qui s'occupaient bien des intérêts des riches, mais jamais de ceux des pauvres.

Delesalle fait ensuite l'historique des pourparlers qui ont eu lieu entre la société et l'administration.

DELORY, s'adressant à M. Brackers: Maintenez-vous votre proposition après ces explications?

BRACKERS. Parfaitement, parce que je crois qu'il y a contrat.

Docteur DEBIERRE. — C'est à croire que M. Brackers d'Hugo plaide contre la Ville et c'est à se demander s'il n'est pas l'avocat des courses.

M. BRACKERS, timidement. — Je, je ne suis pas l'avocat de la société des Courses.

Docteur DEBIERRE — Alors, vous oubliez que vous êtes conseiller municipal.

DELESALLE. — Je propose que le crédit de 7,000 fr. soit voté éventuellement, c'est-à-dire que la société des courses ne profitera de ce crédit que si cette société accorde pour le public pauvre une partie de la pelouse jugée suffisante par l'administration.

Cette proposition est acceptée.

BRACKERS-D'HUGO (d'un air navré). — Puisque cette proposition est acceptée, ce n'est plus la peine de mettre la mienne aux voix.

Bibliothèque et musées

L'art. 145 est voté avec une augmentation de 1,500 fr. pour l'établissement d'une bibliothèque populaire à la mairie de Lille et à l'ancienne mairie de Fives.

Sur l'art. 146 — Palais des Beaux Arts — le docteur Debierre parle du remplacement du conservateur du Palais des Beaux Arts et d'autres employés. Il en ressort que l'administration n'a point procédé à des coupes sombres, mais au contraire qu'elle a été bien clémente en ne procédant qu'à leur remplacement.

Pendant que le Dr Debierre cite des faits précis sur la manière dont ces employés remplissaient leurs fonctions, M. Duhem penche la tête sur l'épaule gauche de son compère Brackers et lui dit: Vous allez répondre?

L'avocat hippique fait un signe négatif. Pas moyen, en effet, de répondre à des faits précis.

L'art. 146. — Palais des Beaux-Arts. 22 400 fr est voté avec une augmentation de 1900 fr., demandée par le docteur Debierre.

L'art. 147 est adopté.

Une très longue discussion s'engage entre MM. Debierre, Brackers d'Hugo, Werquin, sur l'art. 148 qui comprend le musée d'Histoire naturelle.

A minuit 40, le citoyen Poulet demande le renvoi de la discussion.

DELORY. — Etes-vous partisan de lever la séance? Je mets la clôture aux voix.

Le Conseil vote l'art. 148, décide la clôture et fixe la prochaine séance à ce soir à 8 h. 1/2.

La séance est levée à 1 heure.

QUESTIONS SOCIALES

LE PAUPÉRISME

et l'Assurance sur la Vie

Le paupérisme croît, croît sans cesse. Nul, dans l'armée du travail, n'est assuré de ses vieux jours.

Beaucoup ont cru trouver le remède à cet état de choses déplorable dans la *Mutualité*. Dimanche, le Conseil municipal de Lille inscrivait au budget de la ville 5,000 francs pour les mutualités de Lille.

Mais à ce sujet, tout en reconnaissant combien les mutualistes sont dignes d'intérêt, notre ami Delesalle indiquait, en quelques mots que les avantages annoncés par les Sociétés Mutuelles ne seront, pour la plupart des Mutualistes que de fâcheuses déceptions; et il laissait entrevoir que là n'est pas le vrai remède aux maux de la Société actuelle. Le Rédacteur en chef de la *Dépêche*, remarquait aussi il y a quelques jours, à propos de la Société les *Prévoyants de l'Avenir*, combien les espérances des «Prévoyants» étaient illusoires et combien, pour le plus grand nombre d'entre eux, la déception serait amère.

L'assurance sur la vie, faite par la société elle-même, ne serait-elle pas un des moyens propres à assurer à la vieillesse un asile et un morceau de pain. La part de l'hospice sera toujours assez grande.

Il n'est pas besoin de rappeler à tous les pères de famille qui ont à charge d'âmes, à tous les industriels, les commerçants, à tous les prévoyants de l'avenir», combien ils ont intérêt de s'adresser à l'assurance sur la vie pour calmer leur crainte ou consoler leur situation.

En France malgré qu'on n'ignore pas les avantages de l'assurance pour soi (assurance à terme fixe ou pour ses ayant-droit (assurance vie entière), on est resté assez réfractaire à ce genre d'opération. C'est ainsi que tandis qu'il y a 1 assuré sur 18 habitants aux Etats-Unis, 1 assuré sur 28 en Angleterre, 1 assuré sur 80 en Allemagne on ne trouve en France que 1 assuré sur 120 habitants.

Aux Etats-Unis, les capitaux assurés s'élèvent à l'énorme chiffre de plus de 60 milliards; l'Angleterre vient au second rang avec près de 20 milliards: l'Allemagne vient ensuite avec 7 milliards, et la France n'arrive qu'avec 4 milliards au plus de capitaux assurés.

Cette sorte d'indifférence des Français pour l'assurance sur la vie est fâcheuse car c'est presque là une nécessité d'ordre public, une des solutions peut-être de la question sociale.

Il y a deux systèmes en matière d'assurances sur la vie: le système à capital-actions et le système des mutuelles.

Les *Sociétés par actions* ont un capital, les *Sociétés mutuelles* n'en ont pas et ne supportent de ce chef aucune charge. Les premières cherchent avant tout à avoir des tarifs rémunérateurs et des dividendes élevés. Leur capital social est si minime, par rapport aux sommes énormes assurées, qu'il est en quelque sorte illusoire. La sécurité des assurés est dans les réserves de capitalisation ou capital de garantie.

Tout autre est le système des mutuelles. Les Compagnies à capital-actions font des assurances de *profit*, les Compagnies mutuelles font des opérations de *solidarité*, car leur système a pour base la coopération.

Comment procèdent en effet les sociétés d'assurances par actions? «En majorant la prime d'une façon si large qu'elle est tout à fait hors de proportion avec les charges assumées» par la Compagnie. Ainsi le taux de la mortalité des adultes qu'on obtient en déduisant 40 pour 100 du taux de la mortalité générale, varie de 12 à 14 pour 1,000 habitants, d'où une prime de 14 francs doit largement suffire pour faire face aux sinistres à prévoir. Or, étant donné que l'âge moyen des assurés est, dans nos compagnies de 46 ans et qu'un assuré de cet âge paye 41 francs pour 1 00, il en ressort une majoration de 27 fr. sur la prime moyenne, ce qui est excessif et beaucoup trop élevé pour solder les frais généraux et assurer les réserves de capitalisation. C'est sans doute ce qui fait, par exemple, que les actionnaires de la seule *Générale*, la plus ancienne des nos Compagnies françaises, encaissent la moitié des bénéfices d'assurances et la totalité des bénéfices de placement, soit etc. ce jour, remboursés environ 33 fois et ont touché près de 22,000 fr de dividende, tout en restant possesseurs d'un titre de 400,000 francs, qu'ils ont payé seulement 7,500 francs!

Voilà comment on devient capitaliste et millionnaire! Voilà la spéculation sur la mort. — car sur qui les actionnaires ont-ils prélevé ces énormes dividendes? Sur les assurés!

Dans les Mutuelles, au contraire, les actionnaires, ce sont les assurés eux-mêmes. Tout bénéfice vient d'eux et retourne à eux.

Les compagnies par actions sont condamnés, outre, de le capital social en matière d'assurance est inutile, la réserve mathématique étant suffisante pour donner toute sécurité aux assurés, on peut répéter ce que Mirabeau dénonçait à la tribune de l'Assemblée nationale, à propos de la «Royale», à savoir que les intérêts des assurés étaient plutôt sacrifiés aux appétits de lucre de ses fondateurs que véritablement sauvegardés par les mesures de prévoyance dont la Royale aurait dû avant tout tenir compte.

Le problème à résoudre est l'assurance à peu de frais. Pour que chacun puisse s'assurer et se prémunir contre les éventualités de l'avenir, il faut que les primes ne soient pas trop élevées. Les Compagnies mutuelles, en associant les assurés à leurs opérations, nous ont montré comment il faut procéder pour faire bénéficier les co-participants de ce qui, dans les Compagnies par actions, constitue la part léonine des actionnaires. *L'assurance à bon marché* rendrait plus entreprenante nos industriels et nos commerçants dans l'exploitation des marchés des pays étrangers, et peut-être aussi engagerait-elle le peuple français à relever sa lamentable natalité. En effet, le capital assuré viendrait en cas de décès, conjurer la ruine des chefs et garantirait l'avenir de la famille.

Voilà pourquoi nous pensons que c'est l'Etat, la Province, la Commune ou un syndicat des communes du Nord, de l'Ouest, etc., qui doivent devenir assureurs. A eux de faire l'assurance-vie, l'assurance accidents. En France, on a surtout confiance à l'Etat et à la Commune, voyez avec quelle prédilection les rentiers recherchent les fonds d'Etat et des Villes.

Le meilleur moyen d'organiser l'assurance du grand nombre est donc de recourir à l'assurance faite par l'Etat, les provinces, les villes ou les syndicats des communes. L'Etat et les villes ne meurent ni ne font banqueroute, en effet; ils n'ont pas besoin de faire de bénéfices. L'assuré y trouvant sécurité, bon marché et avantages certains, viendrait volontiers fournir l'obole de la prévoyance au plus grand profit de ses vieux jours, et du bonheur des siens en lesquels il survit.

Si, au lieu de concéder des monopoles de fait au profit des Compagnies d'assurances, l'Etat avait été assez prévoyant, il y a 50 ans pour se réserver pour lui le *Monopole d'assurance*, par ce que nous avons dit plus haut du bénéfice réalisé par les actionnaires de la *Générale*, qu'on juge des surprimes qu'il aurait épargnées aux assurés, sans compter la ruine qu'il aurait évitée à ceux qui se sont assurés à des Compagnies qui ont fait faillite!

En agissant ainsi, l'Etat et la Commune priveraient quelques gros actionnaires et directeurs des Compagnies de quelques tonnes d'or, mais la masse des citoyens français s'en trouverait beaucoup mieux.

Peut-être soutiendra-t-on qu'avant que l'Etat, la Province ou la Commune, puissent devenir assureurs, il nous faudrait faire le rachat du portefeuille des compagnies d'assurances? Oui, sans doute, si l'Etat prenait le monopole — et encore — mais avec la liberté pour tous, aussi bien pour les syndicats des communes que pour les compagnies, je ne vois pas du tout comment on pourrait légitimer l'objection. On la légitimera, je le sais bien. Ce qui vient de se passer à la Chambre des Députés pour les *Bureaux de placement* nous indique suffisamment «l'état d'âme» de nos législateurs du jour, mais le dernier mot, si tu le veux, ô démocratie toujours dupée, doit le rester. Parle et ose!

MEPHISTO.

LE MEURTRE DE ROUBAIX

Le Parquet est revenu hier matin à Roubaix pour l'instruction de cette affaire.

Il s'est rendu au bureau de M. Villon, commissaire de police, rue Saint-Vincent de Paul, où il a encore entendu de nombreux témoins.

Après des interrogatoires, le Parquet, qui est reparti à Lille vers onze heures du matin, a décidé la mise en liberté de Fidèle Lequenne et de Ernest Dewasme.

J.-B. Van Maenen et Charles Batteur ont été maintenus.

Deschemacker, qui a reçu de nombreux coups de couteau, a été admis hier à l'hôpital.

Les obsèques de la victime

Les obsèques de la malheureuse victime auront lieu cet après midi à trois heures.

Les habitants du quartier se sont cotisés pour rendre les funérailles imposantes. C'est M. Camille Pennel, ainsi que nous le disions hier, s'est chargé de tous les détails.

CHOSES ROUBAISIENNES

L'annulation des élections

Eh bien, oui, franchement le Parti Ouvrier est on ne peut plus heureux de la décision prise par le Conseil d'Etat. Cette mesure absolument grotesque ne pourra que lui profiter.

Les partis bourgeois sont plutôt atterrés. Leurs organes, le *Journal de Roubaix*, l'*Avenir* et la *Croix* sont loin de chanter victoire. Ils relatent la nouvelle sans la commenter.

La *Croix* dit même qu'elle n'espère pas triompher dans les nouvelles élections qui auront lieu bientôt.

Le Parti ouvrier va commencer la lutte. Déjà hier, des souscriptions s'organisaient partout en sa faveur. Déjà plus de 300 fr. nous ont été remis au bureau du journal.

Le manifeste que le Comité exécutif a fait placarder et que nous reproduisons d'autre part, a produit une impression considérable et toute en faveur du Parti ouvrier.

Partout de nombreux citoyens s'arrêtaient pour le lire et les réflexions qu'ils faisaient tout haut, n'étaient pas des éloges à l'adresse du gouvernement qui a fait le plat valet des capitalistes à la Motte et Cie.

On peut dire dès maintenant, que les élections prochaines seront non pas une défaite, mais une véritable déroute pour les adversaires du Parti Ouvrier.

LES DÉSABUSÉS

Les désabusés ont repris leur infâme besogne.

Hier, quelques-uns de ceux qui aux élections dernières firent la triste besogne chacun sait étaient déjà connus pour recommencer contre le Parti ouvrier la campagne d'injures grossières et de calomnies affrontées au mois de mai dernier.

Tant mieux!

Les Motte et Cie ne sont dignes que de ces gens là.

Aux camarades du Parti Ouvrier, à tous ceux qui ont soif de justice et de réformes ouvrières de commencer aussi la propagande.

Chacun à son poste et ce sera bientôt une victoire en plus.

LA RÉSURRECTION DU "ROUBAISIEN"

Est-ce vrai?

On nous assure qu'en vue de la campagne électorale qui va s'ouvrir, le *Roubaisien* va reparaître.

On nous dit que ceux qui ont l'intention de faire revivre ce pamphlet auraient cherché un autre homme que M. Henri Descamps, pour le diriger, ce ci-ci ayant, politiquement parlant, perdu toute considération dans l'opinion publique.

On ajoute même que ce serait d'anciens radicaux, ayant maintes fois flirté avec le Parti ouvrier, qui recommenceraient contre lui l'odieuse campagne de calomnies d'insultes et de diffamation qui pendant quatre années fut menée dans cette feuille.

Nous n'osons croire à tant de bonheur. L'avenir nous dira bientôt si la nouvelle que nous publions — sous toutes réserves d'ailleurs, — est vraie ou fausse.

Grillages Mécaniques

Ronces artificielles & fils de fer

RONCES 1re qualité:

Fil 13: 2 fr. 15 les 100 mètres

Fil 13 1/2 2 fr. 25 les 100 mètres

GRILLAGE MÉCANIQUE

Galvanisé, 1re qualité

			Le mètre.
Maille 41	fil 4.	50 c/m	0 fr. 12
— id	—	1 mètre	0 fr. 20
Maille 41	fil 6.	50 c/m	0 fr. 13
— id	—	65 c/m	0 fr. 17
— id	—	80 c/m	0 fr. 20
— id	—	1 mètre	0 fr. 25
Maille 51	fil 6.	1 mètre	0 fr. 24

Les quelques prix ci-dessus montrent combien est mérité le succès remporté aux Grands Magasins des [illegible] 45, 47, 49, rue